

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 12–14 novembre 2012**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.2/2012/1/2**

11 octobre 2012

ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2012. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Élection d'un suppléant du Bureau et désignation du Rapporteur*

Le Conseil élira un membre suppléant (Liste E) pour remplacer le représentant actuel, devenu indisponible.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

### 4. *Questions de politique générale*

#### a) Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle

À sa session annuelle de 2011, le Conseil a demandé à l'Inspecteur général et à la direction de fournir une analyse du concept d'inspection dans le contexte du cadre de contrôle interne et de lui présenter une mise à jour de la politique concernant la communication des rapports. Ce rapport est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

#### b) Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique<sup>1</sup>

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, ce recueil, qui est présenté chaque année **pour information** à la deuxième session ordinaire, a été réaménagé et remanié afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour 2008-2013.

### 5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

#### a) Plan de gestion du PAM pour 2013-2015

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2013-2015, y compris le budget du PAM pour 2013.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

<sup>1</sup> Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

b) Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes

Le Conseil est saisi d'une requête du Commissaire aux comptes, qui souhaite que ses honoraires d'audit soient augmentés pour tenir compte de la hausse de l'indemnité journalière de subsistance et des coûts du transport aérien. Le document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2012 à juin 2013<sup>1</sup>

Ce document expose le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attachera systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. **Rapports d'évaluation**

Les documents d'évaluation présentés au titre de ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Les tableaux récapitulant les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations sont présentés en tant qu'additifs à ces documents.

a) Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé et réponse de la direction

Cette évaluation a été menée pour donner suite à la recommandation du Corps commun d'inspection. Elle examine la qualité de la stratégie et ses résultats, et détermine les facteurs ayant contribué aux aspects positifs et négatifs de la stratégie.

b) Rapport succinct de l'évaluation consacrée au module mondial de la logistique, réalisée à la demande du PAM, du Ministère néerlandais des affaires étrangères et de l'UNICEF, et réponse de la direction

Il s'agit de la première évaluation consacrée au rôle et à la performance du PAM en tant que chef de file de l'un des modules d'action groupée mobilisés dans le cadre des interventions humanitaires. Ont été étudiés l'efficacité, l'efficience, le degré d'utilisation et les résultats des produits, services et activités du module de la logistique aux niveaux mondial et national. Il est ressorti de l'évaluation que sous la conduite efficace du PAM, le module avait contribué à renforcer les partenariats et à accroître la coordination dans le domaine de la logistique humanitaire. Les recommandations formulées visent à renforcer la planification stratégique et la détermination des orientations touchant la logistique humanitaire et à améliorer les systèmes relatifs aux ressources humaines, aux finances et à l'établissement de rapports.

c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse approfondie du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé, jusqu'à la survenance de la famine en 2011; et iii) la performance et les résultats obtenus pendant la période ayant précédé la crise. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer les stratégies à suivre pendant la période de transition faisant suite à la crise et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Afghanistan et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse approfondie du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) la performance et les résultats obtenus. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations.

e) Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le PAM et le HCR sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées au Rwanda, et réponse de la direction

Cette évaluation, qui est la deuxième d'une série de quatre, a établi que dans l'ensemble, la contribution de l'assistance alimentaire apportée aux réfugiés congolais vivant dans des camps au Rwanda à la réalisation des effets directs prévus était mitigée. L'insécurité alimentaire demeurait un problème. Les taux de malnutrition aiguë globale se situaient en dessous des seuils d'alerte, mais les taux de malnutrition chronique étaient supérieurs aux seuils jugés "critiques" sur le plan humanitaire. Il était recommandé de modifier sensiblement les approches-programmes pour éviter que l'insécurité alimentaire et la malnutrition ne deviennent chroniques et pour trouver un moyen de mettre en œuvre des solutions durables.

## Questions opérationnelles

### 7. *Projets de programmes de pays*

Le projet de programme de pays suivant est présenté au Conseil **pour examen**:

- Nicaragua 200434 (2013–2018)

## 8. *Programmes de pays*

Les programmes de pays ci-dessous<sup>2</sup>, que le Conseil a examinés sous la forme de projet à sa session annuelle, lui sont maintenant soumis **pour approbation selon la procédure d'approbation tacite**:

- État plurinational de Bolivie 220381 (2013-2017)
- Cameroun 200330 (2013-2017)
- Guinée 200326 (2013-2017)
- Lesotho 200369 (2013-2017)
- Libéria 200395 (2013-2017)
- Népal 200319 (2013-2017)
- Sierra Leone 200336 (2013-2014)

## 9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

### a) Projets de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Jordanie 200478
- Swaziland 200422

### b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Projet de développement Arménie 200128
- Programme de pays Égypte 104500
- Programme de pays Mali 105830

### c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués:

- Myanmar 200299
- Pakistan 200250
- Somalie 200443
- Sri Lanka 200452
- Ouganda 200429

---

<sup>2</sup> Rappel: la version définitive des descriptifs de programme de pays mis en ligne sur le site Web ne sera examinée à la deuxième session ordinaire que si cinq membres du Conseil en font la demande par écrit d'ici au 15 octobre 2012. Les demandes doivent être adressées à la Secrétaire du Conseil d'administration, avec copie au Président.

d) Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République démocratique du Congo 200167
- Éthiopie 200290
- Territoire palestinien occupé 200037

10. ***Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles***

a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2012<sup>1</sup>

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les IPSR ci-après, approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République centrafricaine 200315
- Mozambique 200355
- Rwanda 200343
- Sénégal 200138
- Tunisie 200307

b) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2012<sup>1</sup>

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2012<sup>1</sup>

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

11. ***Questions d'organisation et de procédure***

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014.

12. ***Résumé des travaux de la session annuelle de 2012 du Conseil d'administration***

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2012 lui est soumis **pour approbation**.

### 13. *Questions diverses*

#### a) Allocation-logement du Directeur exécutif

À sa première session ordinaire de 2007, le Conseil a décidé que l'allocation-logement du Directeur exécutif serait revue tous les cinq ans. Ce document fournit une analyse de l'évolution des loyers pratiqués sur le marché et de l'indice des prix à la consommation pour le logement, l'eau, le gaz, l'électricité et autres combustibles, et il contient une proposition, soumise au Conseil **pour approbation**, concernant l'allocation-logement du Directeur exécutif du PAM établie compte tenu de l'allocation-logement fixée pour le Directeur général de la FAO et pour le Président du Fonds international de développement agricole.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

#### b) Rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM en Colombie<sup>1</sup>

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM en Colombie, qui a eu lieu du 5 au 13 septembre 2012, est présenté au Conseil **pour information**.

### 14. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.